

Extrait du Registre des Délibérations du Comité d'Administration
du Syndicat Intercommunal du LEGUER

Séance du 23 novembre 2015

Date de la convocation : 13.11.2015
Nombre de membres en exercice : 08
Nombre de membres présents : 05
Nombre de procurations : 01



L'an deux mil quinze, et le vingt-trois du mois de novembre, à 20 heures, le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE.

Présents : Joël LE JEUNE, Jean-Marie BOURGOIN, Jean ROUXEL, Patrick JORAND, Thierry LE CALVEZ.
Absents excusés : Isabelle METAYER, Lionel THUAL, Sylvain CAMUS qui a donné procuration à Jean-Marie BOURGOIN.

Secrétaire de séance : Jean ROUXEL

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) DES COTES D'ARMOR

Dans le cadre de la loi NOTRe du 07 août 2015, Monsieur le Préfet a demandé aux collectivités de se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor.

Le conseil syndical, après examen des documents commentés par le Vice-Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Donne un avis favorable sur les différentes propositions de rationalisation des syndicats

Demande au titre de la compétence « eau potable » : la dissolution en priorité (au 01/01/2017) du Syndicat du Léguer, dont l'exploitation est confiée à Lannion-Trégor Communauté

Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

SYNDICAT DU LEGUER Pour copie conforme
Service Eau Joël LE JEUNE, Président du Syndicat
Siège : Mairie de TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

Délibération certifiée exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 11.12.2015

Joël LE JEUNE, Président du Syndicat
SYNDICAT DU LEGUER
Service Eau
Siège : Mairie de TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

Cette délibération annule et remplace la précédente, sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en date du 27 novembre 2015.